

CONDITIONS DE LA VENTE

EXECUTION DE LA VENTE

En cas de double enchère avérée, le lot sera remis en vente immédiatement et le public sera admis à enchérir à nouveau.

Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication les frais suivants :

- 14,40 % TTC (soit 12 % HT + TVA 20%)

La vente est faite au comptant, sans garantie ni responsabilité, aux risques et périls de l'acheteur.

Les acquéreurs de machines soumises à des réglementations particulières, notamment en ce qui concerne la sécurité et le droit du Travail, s'engagent à mettre en conformité lesdites machines avec les normes en vigueur, ou à les détruire. Les éventuels ordinateurs sont vendus sans droit d'utilisation des logiciels, les acquéreurs doivent se mettre en conformité avec le copyright.

Une fois l'adjudication prononcée, les lots seront sous la responsabilité des acquéreurs.

Une exposition préalable permettant aux amateurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation, une fois l'adjudication prononcée.

ENCHERES TELEPHONIQUES et ORDRES d'ACHAT

Ce service est rendu par l'Etude dans les conditions suivantes :

Cette faculté sera donnée en priorité aux amateurs s'étant déplacés à l'exposition de la vente et ayant déposé un chèque de caution équivalent aux deux tiers de l'estimation basse.

Les demandes de lignes téléphoniques comme les ordres d'achat devront impérativement être confirmés par écrit et accompagnés d'un chèque ou de n° de carte bancaire, au plus tard le vendredi précédant la vente, par courrier, fax ou e-mail. Toute demande de ligne portant sur un lot dont l'estimation basse est inférieure à 300 € ne sera pas prise en compte. Une consignation bancaire sera exigée pour tout ordre d'achat ou toute demande d'enchère par téléphone.

En aucun cas l'Etude ne pourra être tenue pour responsable d'un quelconque dysfonctionnement technique ou humain, les demandes de lignes téléphoniques et les ordres d'achat n'étant qu'une simple facilité accordée aux acquéreurs, à leurs risques et périls.

PAIEMENT

Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, frais et taxes. L'adjudicataire pourra acquitter son bordereau par les moyens suivants :

- En espèces : jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers particuliers sur présentation de leurs papiers d'identité.
- Par chèque ou virement bancaire (en cas de chèque ordinaire, présentation obligatoire de deux pièces d'identité). L'étude se réserve le droit de différer la délivrance à l'encaissement définitif sur le compte.
- Par carte bancaire : une commission de 1,50 % sera prélevée sur le bordereau d'adjudication pour les paiements hors Union Européenne.

ENLEVEMENTS

L'enlèvement s'effectue sous l'entière responsabilité et aux risques et périls des acquéreurs après la vente et, pour les ventes extérieures, aux jours et heures fixées par l'étude en début de vente.

Passé ce délai, les lots seront transportés par un déménageur dans un garde meuble, aux frais, risques et périls des acquéreurs.

EXPEDITION DES LOTS

Le transport est effectué sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Les lots peuvent être expédiés par l'Etude aux conditions suivantes :

- 1- Une demande écrite de l'adjudicataire mentionnant expressément la décharge de l'Etude en cas de dommage de l'objet subi du fait de cette expédition.
- 2- Le règlement préalable par l'acquéreur des frais d'emballage et d'expédition (à déterminer selon le poids et la valeur du lot).